



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Tenu le mercredi 16 décembre 2020 à 18H30 en ligne.



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF SUIVANTS :

Jason Ortmann Président
Perpétue Adité V.-p aux affaires internes
Claude Junior Charles V.-p. aux droits étudiants
Lynda Agbo. V.-p. aux études et à la recherche
Louibert Meyer V.-p. aux affaires externes
Louis-Xavier Lamy Secrétaire général

SONT PRÉSENT.E.S LES OBSERVATEURS – TRICES SUIVANT.E.S :

Vanessa Dion Attachée à l'exécutif
Marie-Ève Duchesne Attachée aux communications

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jason Ortmann constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 18h59

Résolution AGA n°1

Proposée par : Jason Ortmann

Appuyée par : Mathieu Loisel

Proposition d'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2020.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

2. NOMINATIONS DE LA PRÉSIDENTENCE ET DU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

Résolution AGA n°2

Proposée par : Jason Ortmann

Appuyée par : Josyane Turgeon

Que Quentin de Dorlodot agisse à titre de président d'assemblée et que Louis-Xavier Lamy agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le président d'assemblée se présente et présente les procédures d'assemblée. Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

18h30

L'ORDRE DU JOUR VA COMME SUIT :

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Nominations de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Résolution sur la destitution de la présidente de l'AELIÉS élue au suffrage universel
5. Mise en place d'une commission d'enquête indépendante
6. Affaires nouvelles (varia)
7. Levée de l'assemblée

Laurent-Francis Ngoumou demande s'il pourra faire une contextualisation lors de ses points.

La présidence d'assemblée confirme que ce sera possible.

4. RÉSOLUTION SUR LA DESTITUTION DE LA PRÉSIDENTE DE L'AELIÉS ÉLUE AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Laurent-Francis Ngoumou se présente. Il mentionne avoir été destitué par Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu alors qu'il avait été élu au suffrage universel. Il mentionne avoir subi des commentaires homophobes de la part d'un côté lors des élections. Il mentionne avoir été destitué et ne pas avoir été écouté lors de sa tentative d'appel. Il mentionne avoir fait plusieurs plaintes à l'endroit de l'ancienne présidente de l'AELIÉS qui sont restées sans réponse.

Mathieu Loisel mentionne avoir de la difficulté à avoir un portrait de la situation, alors il souhaite qu'un exécutant explique la version des faits de l'AELIÉS et que la présidente destituée s'exprime ensuite pour avoir une meilleure idée de la situation.

Claude Junior Charles présente les faits ayant mené à la destitution de l'ancienne présidente de l'AELIÉS. Il présente également comment cela s'est déroulé, et ce qui s'est passé depuis.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu se présente. Elle mentionne qu'elle préside l'AELIÉS depuis les élections du 25 mai 2020. Elle explique que dès les élections générales de l'hiver 2020, elle a senti que sa candidature était défavorisée. Elle mentionne que dès son élection, elle venait en paix pour diriger l'association, mais que la création d'équipes durant la campagne électorale a rendu le climat de travail difficile dès le départ. Elle explique que sa tâche a été rendue plus difficile pour la faire quitter. Elle explique qu'il y a eu un CA visant à la destituer dès son entrée en fonction. Elle mentionne aussi qu'on lui aurait retiré des comités sur lesquels elle pensait siéger d'office. Elle déclare que le résumé précédent était erroné. Elle mentionne que le conseil d'administration aurait dû l'entendre et qu'on aurait dû lui transmettre l'ensemble des plaintes à son sujet. Concernant la résolution, elle a cinq éléments à amener à l'assemblée. Selon elle, la résolution de destitution est entachée de plusieurs vices de procédure. Elle mentionne qu'il n'y a pas eu d'enquête et qu'elle n'a pas été informée des plaintes. Elle se dit déçue d'avoir été destituée de cette façon, et elle juge les procédures illégales.

Quentin Maridat explique qu'il a été évoqué par Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu que le comité des ressources humaines n'avait pas respecté des décisions et il souhaite rectifier les faits. Il explique pourquoi les plaintes ne peuvent pas être divulguées directement à la personne visée par la plainte. Il faut conserver la discrétion sur ces questions, parce que sinon la personne victime pourrait être en danger. Il explique aussi que la destitution de Laurent-Francis Ngoumou venait effectivement de Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu en lisant le procès-verbal de cette rencontre du comité des ressources humaines.

Serigne Babacar Fall mentionne qu'il est membre du comité des ressources humaines et qu'il n'a jamais été notifié d'une quelconque plainte pour harcèlement psychologique à l'endroit de l'ancienne présidente de l'AELIÉS.

Laurent-Francis Ngoumou explique qu'il avait fait quatre plaintes envers l'ancienne présidente de l'AELIÉS, notamment pour racisme avant sa destitution. Il mentionne avoir subi de l'intimidation de la part de l'ancienne présidente.

Résolution AGA n°3

Proposée par : Louibert Meyer

Appuyée par : Karine Denis

Demande de huis clos.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu demande aux membres de battre la proposition. Elle pense que ce qui est abordé doit être inscrit au procès-verbal de l'assemblée générale.

Quentin Maridat se pose la question de l'intérêt de tenir un huis clos à ce moment-ci de l'assemblée.

Jason Ortmann explique qu'il pourrait être mal venu de parler de certains documents en l'absence d'un huis clos, alors il souhaite mentionner à l'assemblée que les propos ne seraient pas au procès-verbal, mais qu'il sera possible d'aborder plus de documents.

Louibert Meyer mentionne que le huis clos ne retire en rien le droit de savoir, mais il donne plutôt le droit de savoir plus de choses sans la possibilité de les partager.

Thomas Stéphane Nguema Evie s'oppose à la tenue d'un huis clos puisqu'il mentionne que les propositions problématiques ont été tenues à huis clos et qu'il s'agit d'un sujet sensible.

Sabrina Bourgeois encourage les membres à voter en faveur du huis clos pour que les informations confidentielles puissent être abordées.

Ibrahima Kone pense qu'une demande de huis clos aurait été préférable au début du point, mais qu'il peut comprendre l'intérêt d'un huis clos. Cependant, il pensait que les membres disposaient déjà des informations nécessaires.

Question préalable :

Oui : 62

Non : 13

Question préalable adoptée

Vote

Pour : 37

Contre : 29

Abstention : 11

Adoptée à majorité

Huis clos

Résolution AGA n°4

Proposition d'ajournement de l'assemblée.

Question préalable

Question préalable adoptée

Vote

Proposition battue à la majorité

Résolution AGA n°5

Proposition de motion de blâme contre le CA de l'AELIÉS

Le point est caduc.

Résolution AGA n°6

Proposition prioritaire de passer au point suivant.

Question préalable

Question préalable adoptée

Vote

Proposition adoptée à majorité

5. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE

Résolution AGA n°7

Proposition de plénière de 20 minutes de plénière avec un maximum d'une minute de temps alloué pour chaque question et chaque réponse.

Vote

Proposition adoptée à majorité

Plénière

Fin de la plénière

Résolution AGA n°8

Que la formation d'une commission d'enquête soit proposée au conseil d'administration de l'AELIÉS.

Proposition d'amendement

Que l'AGE mandate le conseil d'administration de l'AELIÉS de mettre en place une commission d'enquête indépendante.

Demande de scission de l'amendement.

Vote sur la scission

Battue à majorité

Sur l'amendement

Question préalable

Question préalable adoptée

Vote :

Amendement adopté à la majorité

Proposition d'amendement

Que l'AGE mandate le conseil d'administration de l'AELIÉS de mettre en place une commission d'enquête indépendante formée de personnes spécialistes de conflits interculturels et raciaux.

Contestation de l'interprétation de la présidence d'assemblée

Vote

Contestation battue à la majorité absolue

Perte du quorum à 1h41 le 17 décembre 2020

Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 1h41 le 17 décembre 2020

Louis-Xavier Lamy

Secrétaire général

Jason F. Ortmann

Président